



**BERNAY**  
L A V I L L E

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2022

Délibération n° 12-2022  
Rapporteur : Pascal SEJOURNE

Votants pour : 30  
Votants contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-deux, le dix mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Claudine HEUDE à Thierry JOSSE, Hugues CANTEL à Mickael PEREIRA, Françoise ROUTIER à Marie-Lyne VAGNER, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Simon JARAIE.

Absents : Pierre JALET, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT

Date de la convocation : 04 mars 2022.

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

---

### Objet :

## CONVENTION DE SUBDELEGATION DE CREDITS DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION DU PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL

---

### Exposé des motifs :

Le plan « France Relance » prévoit de renforcer les actions territoriales en faveur d'une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous notamment par le soutien au développement des Projets Alimentaires Territoriaux. Le plan prévoit par ailleurs, le financement des projets d'investissement ayant pour objet de structurer les filières locales et de permettre la mise en place de réseaux d'approvisionnement et d'actions visant une amélioration du comportement alimentaire de toute la population, dans un objectif de santé publique et de re-territorialisation de l'alimentation.

Dans le cadre du volet B de la mesure 13 du plan de relance : Partenariat État/Collectivité au service des PAT – Amplification », l'État, en liaison avec la Région Normandie, a lancé un appel à candidatures le 13 février 2021, visant à soutenir les investissements circonscrits aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

Deux projets pilotés par la Ville de Bernay ont été lauréats pour bénéficier du dispositif.

Ainsi, la convention annexée à la présente délibération a pour objet de préciser les modalités et engagements réciproques des parties dans le cadre de la subdélégation par l'Intercom Bernay Terres de Normandie de crédits perçus au titre du Projet Alimentaire Territorial qu'elle porte, à la Ville de Bernay pour la mise en œuvre des deux projets suivants :

Intitulé	Coût total HT	Montant de l'aide demandée
Etude de faisabilité et de programmation de l'aménagement d'une halle alimentaire pour favoriser les circuits-courts	40 000€	32 000 €
Etude de faisabilité et de programmation d'un projet de potager de production à vocation pédagogique sur des terres municipales	40 000€	32 000 €

Comme explicité dans la convention, l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'acquittera des sommes dues en quatre versements selon les modalités suivantes :

- Un premier versement pour chaque structure de 25 %, soit (16 000 € pour la Ville de Bernay), à la signature de la présente convention par les deux parties ; au titre d'une avance ;
- Un deuxième versement pour chaque structure de 25%, (16 000 € pour la Ville de Bernay)
- Un troisième versement pour chaque structure de 30%, soit (19 200 € pour la Ville de Bernay)
- Le solde versé à l'issue des travaux (12 800 € pour la Ville de Bernay).

Par ailleurs, dans un souci de suivi des actions techniques du Projet Alimentaire Territorial faisant l'objet de la présente convention, les bénéficiaires de la subvention s'engagent à informer de l'état d'avancement des projets objets de la présente convention, à inviter l'Intercom Bernay Terres de Normandie à ses comités de pilotage, à réaliser et à fournir à l'Intercom à la fin des actions les livrables ainsi qu'un bilan qualitatif et quantitatif.

-----

**Délibération :**

Vu la délibération du 23 septembre 2021 validant le plan d'actions du Projet Alimentaire de Territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Vu la convention n° 20210916-020 relative à l'attribution d'une subvention à l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour une action sur la thématique "projets alimentaires territoriaux", mesure 13 du volet agriculture, alimentation et forêt du plan France Relance - Programme 362

Vu la délibération 15-2022 du 1<sup>er</sup> février 2022, de l'Intercom Bernay Terres de Normandie validant la présente convention.

Vu l'avis des membres de la Commission « Développement territorial durable, amélioration du cadre de vie et tranquillité publique », en date du 3 mars 2022

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité**

- **D'APPROUVER la convention de subdélégation de subvention** de l'IBTN, du Plan de relance agriculture, alimentation et forêt- mesure 13 volet B « investissements dans le cadre des projets alimentaires territoriaux » - année 2021 – programme 362, présentée en annexe
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 15/03/2022,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

